

ARRETE DU MAIRE

N° 2026-133

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné

Montéleon Pierre Guy
les cavaliers des mas de l'olive

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Châteaurenard 981 chemin du

A l'occasion de : Fête des écuries Mas de Carlier

Du 27/06/2026 18h au 28/06/2026 00h

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 30/03/26

Signature :

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. MONTELEON Pierre-Guy
Les Cavaliers du Mas de l'Olive

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 27/06/2026 18h00 au 28/06/2026 à 00h30

A l'occasion de Fête des Ecuries - n° 981 Chemin du Mas de Carlier

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
01 AVR. 2026

Fait à Châteaurenard, le **30 MARS 2026**

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

Le Maire,
M. MARTEL



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS